

CAP IPEF

ELECTIONS DU 6 DÉCEMBRE 2018



Pourquoi voter pour une liste CGT-FSU-Solidaires ?



Notre réflexion et nos propositions s'ancrent d'abord dans le constat que les évolutions des trente dernières années ont été conduites par des idéologies :

- d'effacement progressif du rôle de l'État au profit du marché et de la concurrence, devenus les principaux moteurs d'une construction européenne dévoyée de ses idéaux initiaux ;
- de décentralisations conduites sans que n'aient été pensées les conditions qui auraient évité leurs effets néfastes pour une grande partie de nos territoires et de nos concitoyens ;
- d'un abandon systématique de pans entiers de l'action publique au secteur privé, guidées par le seul souci de réduction des dépenses publiques de l'État, sans considération pour l'accroissement des coûts financiers supportés par l'ensemble des acteurs (État, collectivités, citoyens et usagers,...), et moins encore pour les coûts socio-économiques induits ;
- d'une absence de stratégie en matière de service public au plus haut niveau de l'État.

Notre conviction est qu'une des causes principales qui ont rendu possibles ces évolutions est le désengagement de l'État des responsabilités qui avaient été précédemment les siennes dans la production, la diffusion et la mise en œuvre des savoirs scientifiques et techniques dans les champs stratégiques majeurs de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, de l'agriculture, des mobilités, de l'habitat, du développement urbain,... dans un contexte de changement climatique qui, aujourd'hui générateur d'une augmentation de précarité, peut être demain un moteur de développement d'une autre économie plus propre et socialement plus juste ..., tous champs dans lesquels les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ont comme première vocation d'œuvrer.

Or nous sommes attachés à faire une priorité absolue de la protection de l'environnement et de la lutte drastique et sans concession contre le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de la santé humaine.

Nous ne supportons plus les tergiversations incensantes révélatrices d'une posture gouvernementale d'utilisation de la défense de l'environnement comme discours « porteur » mais non d'une volonté de la traduire en actes.

Par ailleurs, tous les indicateurs confirment que la ségrégation socio-spatiale se développe tant à l'échelle nationale qu'au sein de chacun des territoires. Il y a également urgence à proposer de mettre en œuvre des politiques qui s'y attaquent sérieusement dans les domaines de l'habitat, des mobilités et plus globalement du développement territorial équilibré.

L'idéologie dominante conduit en effet aujourd'hui à transférer aux acteurs privés et leurs « think-tanks » la responsabilité de produire les connaissances et de proposer les stratégies correspondantes « en leur faisant confiance ». On sait où cela mène, comme maint exemple l'a montré en matière d'environnement et de santé publique.

Nous affirmons donc que l'efficacité de l'action de l'État, dans des champs stratégiques majeurs, nécessite que cette action s'affirme sur chacun des trois « pieds » indissociables que sont la constitution d'un corps scientifique et technique, la définition des politiques publiques et l'accompagnement de leur mise en œuvre sur le terrain.

Or le déséquilibre est aujourd'hui croissant, sous l'effet :

- des politiques délibérées de démantèlement des activités scientifiques et techniques de l'État concernant ces champs,
- du transfert désordonné des activités « de terrain » aux collectivités comme à des structures privées,
- d'un décalage entre des ingénieurs qui se veulent porteurs d'une vision du service public, tant dans leurs fonctions de conseil que dans celles d'encadrement de leurs équipes, et l'absence d'une quelconque vision stratégique de l'État en la matière.

Concrètement notre objectif sera donc prioritairement de défendre et de renforcer, par rapport à la situation actuelle, l'attractivité pour les ingénieurs du corps des deux types d'activités aujourd'hui menacées :

- la recherche et l'enseignement, la co-construction et la diffusion des connaissances avec les collectivités. Les réseaux scientifiques et techniques de nos ministères doivent pouvoir y jouer un rôle majeur, y compris en termes de conseil aux collectivités, dans une logique d'égalité et de cohésion des territoires.
- l'exercice de fonctions opérationnelles de mise en pratique des connaissances, notamment en début de carrière. Ceci nécessite aujourd'hui, de prévoir dans les carrières, au-delà des traditionnels postes dans les DDT-M, DRAAF, DREAL ou DIR, des périodes au sein d'autres entités publiques, en premier lieu les collectivités territoriales qui exercent une part de plus en plus importante des fonctions opérationnelles correspondantes.

Au-delà de ces motifs, voter pour la liste CGT-FSU-Solidaires c'est aussi s'assurer de la présence dans la CAP :

- de syndicats connus pour lutter contre toutes les discriminations, les arbitraires, pour éclairer les zones d'ombre ;
- des syndicats qui pensent que leurs élu.e.s sont responsables d'un mandat que leur ont confié les électeurs ;
- de syndicats qui, dans l'esprit des principes fondateurs de notre fonction publique, à laquelle nous restons très attachés et en position d'extrême vigilance contre les tentatives de démantèlement en cours, se battent pour garantir aux IPEF leur entière liberté de conscience sans accepter que ceci ne les pénalise dans le déroulement de leur carrière. Ceci signifie, notamment, de pouvoir s'affranchir de la contrainte d'accompagner sans rien dire des politiques qui poseraient des cas de conscience ;
- de syndicats attachés à promouvoir un encadrement rejetant résolument la mise en compétition et la division des personnes, mais travaillant au contraire à la mobilisation de l'intelligence collective par le développement de la coopération et de la confiance mutuelle, le renforcement de la qualité de la formation –initiale et continue-, ainsi qu'une gestion prévisionnelle du corps fondée sur les besoins de la société.

»» La CAP en bref

Elle est chargée d'examiner des situations individuelles des agents dans leurs changements administratifs ou dans des cas conflictuels, de ce fait un.e IPEF peut saisir ses représentants CGT-FSU-Solidaires à la CAP pour toutes ces situations.

La consultation de la CAP est obligatoire pour toutes les questions relevant de sa compétence. Même si ses décisions ne revêtent qu'un caractère consultatif, l'administration les prend en compte dans sa recherche d'un consensus .

Pour tenir compte des délais d'acheminement de votre vote par correspondance qui doit parvenir avant le 6 décembre 16h au bureau de vote central à La Défense, nous vous invitons à retourner celui-ci le plus vite possible.

[Les candidat-e-s] [CGT-FSU-Solidaires]

Ingénieur général de classe exceptionnelle

François-Régis ORIZET - CGEDD
Gilles LEBLANC - ACNUSA
Jacques TOUCHEFEU - CGEDD
Francis ROL-TANGUY - Cour des comptes

Ingénieur général de classe normale

Eric LE GUERN - MTES/DGITM
Thierry DUPEUBLE - DRAAF Hauts-de-France
Jean-Noël ROUX - IFSTTAR
Magali STOLL - IGN

Ingénieur en chef

Dominique MIGNOT - IFSTTAR
Yves LE GAT - IRSTEA
Florence BESSON - Météo France
Françoise SARRAZIN - DREAL Pays-de-Loire
François POSTEL - Région Grand Est
Philippe ARBOGAST - Météo France

Ingénieur

Sylvie VERDIER - MAA/DGER
Mickaël HUGONNET - MAA/SG
Cécile DELOLME - Université Paris Est
Valérie REDON - Lycée agricole Rennes